



La stratégie Benelux du Gouvernement du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie



Sommaire

<u>La Stratégie Benelux du Gouvernement du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie</u>	1
<u>Sommaire</u>	2
1. <u>Introduction</u>	3
2. <u>Les bases juridiques, institutionnelles et politiques pour la coopération avec l'espace Benelux</u>	3
3. <u>Le point sur la coopération actuelle</u>	4
4. <u>Les objectifs de la stratégie Benelux</u>	6
5. <u>Les thèmes et champs d'action de la coopération avec les Etats Benelux</u>	7
(1) <u>Economie</u>	7
(2) <u>Transport, infrastructure et logistique</u>	8
(3) <u>Marché du travail, navetteuses et navetteurs transfrontaliers, reconnaissance des diplômes</u>	9
(4) <u>Energie et lutte contre le changement climatique</u>	11
(5) <u>Universités, recherche et innovation</u>	12
(6) <u>Sécurité, coopération policière, protection civile et justice</u>	13
(7) <u>Changement démographique, vieillissement démographique ainsi que migration et intégration</u>	14
(8) <u>Planification et aménagement du territoire</u>	15
(9) <u>Culture, médias et langue</u>	16
(10) <u>Environnement et protection de la nature, agriculture et protection des consommateurs, secteur vétérinaire</u>	17
(11) <u>Santé</u>	18
(12) <u>Programmes de financement INTERREG VA</u>	19
6 <u>Mesures d'application dans le cadre des structures de coopération entre la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et l'espace Benelux</u>	19
<u>Annexe</u>	22
<u>Structures de la coopération de la RNW avec les Etats Benelux</u>	22

1. Introduction

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie constitue ensemble avec ses pays voisins: les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, une région globale européenne tout à fait unique en termes de puissance économique, de densité d'interaction et de diversité culturelle, où vivent plus de 45 millions d'habitants sur une superficie d'env. 100.000 km² et qui réalise un produit intérieur brut de près de 1,6 billion d'euros par an.

Depuis toujours, les Etats Benelux sont des précurseurs de l'intégration européenne. Ils représentent trois membres fondateurs de la Communauté économique européenne et sur leur territoire est implantée une grande partie des institutions de l'Union européenne, sans compter de nombreuses autres instances internationales et onusiennes. Avec l'Union Benelux, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg ont anticipé et pu évaluer bien avant l'heure de nombreux pas menant à l'intégration européenne. C'est à la frontière germano-néerlandaise qu'a été fondée en 1958 la première Euregio.

En raison de sa situation géographique, de sa taille et de son potentiel économique, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie a toujours soutenu activement le processus d'intégration européen et engagé depuis longtemps une coopération intensive avec ses pays voisins à l'Ouest. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie tire des avantages significatifs de cette coopération étroite. Néanmoins, des potentiels importants demeurent inexploités à ce jour. Et ceci concerne quasiment tous les aspects de la politique du Land, ce qui signifie que la coopération avec les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg est une nécessité pour tous les ministères du Land.

2. Les bases juridiques, institutionnelles et politiques pour la coopération avec l'espace Benelux

La coopération du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie avec les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg est basée sur un grand nombre de traités et de conventions signés durant ces dernières décennies avec les gouvernements de ces pays, les régions et communautés belges ainsi que l'Union Benelux, dont voici les plus importants :

- la création de la toute première communauté de travail transfrontalière (l'EUREGIO avec siège à Gronau en 1958) ainsi que l'Euregio Rhin-Waal (1971 et 1978), l'Euregio Meuse-Rhin (1986) ainsi que l'Euregio Rhin-Meuse-Nord (1978),
- l'Accord d'Anholt entre la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la Basse-Saxe, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume des Pays-Bas relatif à la coopération transfrontalière du 23 mai 1991, ainsi que l'Accord de Mayence

avec les régions et communautés belges du 08 mars 1996, portant sur le même sujet,

- diverses conventions et déclarations communes avec les régions et communautés belges au sujet de la coopération transfrontalière,
- de nombreux accords, conventions et déclarations thématiques, axés sur les domaines de la lutte contre le changement climatique, l'environnement, la protection de la nature, l'économie, l'éducation, la science, la sécurité intérieure et la justice,
- la déclaration d'intention des Premiers ministres des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg, ainsi que du Ministre-président de Rhénanie-du-Nord-Westphalie relatif au renforcement de la coopération dans le cadre de l'Union Benelux du 09 décembre 2008.

Depuis 1989, la coopération transfrontalière est encouragée dans le cadre de programmes INTERREG A de l'UE.

Dans l'accord de coalition relatif à la formation du Gouvernement du Land pour la législature 2012-2017, les relations avec l'espace Benelux sont désignées comme étant la pierre angulaire de la politique européenne de la Rhénanie-Westphalie, pour laquelle il s'agit de développer une approche stratégique avec les partenaires des deux côtés de la frontière. Le présent document est destiné à répondre à cet objectif.

3. Le point sur la coopération actuelle

La coopération de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie avec les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg est plus étroite que jamais. Cette coopération a lieu à différents niveaux politiques et étatiques, avec la participation d'un grand nombre d'acteurs non institutionnels. (voir également le tableau des structures transfrontalières, figurant en annexe).

Entre le Gouvernement du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et les gouvernements des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg, ainsi que les régions et communautés belges, des rencontres consacrées à la coopération bilatérale ont lieu au niveau des cabinets et des ressorts. Par ailleurs, le Gouvernement du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie coopère de façon renforcée avec l'Union Benelux. Les échanges politiques et techniques sont très intensifs et dans de nombreux domaines politiques, des groupes de travail ont été mis sur pied par les gouvernements et administrations ainsi que dans le cadre de l'Union Benelux. Au travers de l'initiative « GROS » (Grensoverschrijdende Samenwerking - Coopération transfrontalière), le gouvernement néerlandais a fixé des thèmes communs de manière partenariale avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Le consulat général néerlandais à Düsseldorf, le consulat général belge à Cologne, les ambassades des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg ainsi que le secrétariat général de l'Union Benelux sont des parte-

naires importants du Gouvernement du Land pour la mise en œuvre de la coopération.

Une à deux fois l'an, les Présidentes et Présidents de Gouvernement de Cologne, de Düsseldorf et de Münster rencontrent les commissaires du Roi des provinces frontalières néerlandaises du Limbourg, de Gueldre et d'Overijssel, afin de discuter des sujets administratifs et techniques de la coopération transfrontalière (les soi-disant rencontres 3+3).

La coopération transfrontalière est portée par les quatre Euregios et leurs membres, avec la participation de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Sur ces quatre Euregios, trois (Euregio Gronau, Euregio Rhin-Waal et Euregio Rhin-Meuse-Nord) ont des contacts bilatéraux avec les Pays-Bas et une (Euregio Meuse-Rhin) des contacts trilatéraux avec la Belgique et les Pays-Bas. Au travers de ces Euregios, les communes des deux côtés des frontières sont également impliquées dans la coopération avec les pays voisins. Les Euregios jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des programmes INTERREG.

Indépendamment des Euregios, il existe en de nombreux endroits de la frontière germano-belge et germano-néerlandaise une coopération étroite entre les Landschaftsverbände (groupements de communes) ou également entre les communes des deux côtés de la frontière, portant sur des questions pratiques d'ordre communal, notamment dans les domaines suivants : planification, transport, protection de l'environnement et de la nature, transport en commun, zones d'activité économique transfrontalières, encouragement du tourisme, etc.

Une coopération transfrontalière étroite existe également entre les chambres et fédérations de l'économie, les organisations dans les domaines de l'environnement, de la protection des consommateurs, de la culture et de la science, de même qu'entre les universités, hautes écoles et institutions de formation. Elles agissent en tant qu'intermédiaires, coordinateurs et points nodaux de la coopération bilatérale et transfrontalière. De nombreuses entreprises de Rhénanie-du-Nord-Westphalie entretiennent des relations commerciales aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg. A cet égard, elles bénéficient entre autres du soutien de la chambre de commerce germano-néerlandaise, de la DeBeLux, des chambres des métiers régionales et CCI, ainsi que de NRW.International. NRW.Invest aide des entreprises des pays voisins pour leurs investissements en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

La coopération avec les pays Benelux est basée en grande partie sur des relations humaines très diverses. Se rendre dans les pays voisins pour les loisirs et des activités récréatives, pour visiter des événements culturels ou sportifs, pour faire ses achats ou pour rencontrer des amis, fait partie depuis longtemps de la vie quotidienne des habitants. Dans les relations avec les pays Benelux, il y a un engagement citoyen très diversifié, qui s'exprime souvent au travers d'associations. Entre la

Rhénanie-du-Nord-Westphalie et les pays Benelux, il existe 93 jumelages de villes, dont 57 avec les Pays-Bas, 33 avec la Belgique et 3 avec le Luxembourg.

La coopération avec les trois pays voisins à l'ouest de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie est, dans une large mesure, étroite et basée sur une confiance réciproque. Néanmoins, en raison des structures d'Etat différentes des trois pays Benelux, elle est parfois un peu compliquée. C'est surtout en Belgique que les réformes de l'Etat ont abouti à la création d'un grand nombre d'institutions étatiques, dont les compétences ne sont pas toujours aisément identifiables pour les non initiés. Les Pays-Bas, quant à eux, se trouvent dans un processus de décentralisation de l'Etat, qui entraîne un transfert de compétences vers les provinces et les communes. Ceci demande une approche pragmatique pour la coopération. Par ailleurs, dans certains domaines politiques, les marges de manœuvre du Gouvernement du Land sont également limitées en raison de compétences fédérales.

Les différences en termes de mentalité et d'usages culturels que l'on peut constater régulièrement dans les pays voisins doivent être surmontées au travers du contact avec les partenaires. Il existe également dans certains domaines des rapports concurrentiels vis à vis des voisins néerlandais, belges et luxembourgeois, qui doivent être analysés dans le but de dégager des intérêts communs.

4. Les objectifs de la stratégie Benelux

Avec cette stratégie Benelux, le Gouvernement du Land poursuit les objectifs suivants :

1. Les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie doivent continuer leur intégration pour former l'Europe du Nord-Ouest avec un espace économique, environnemental, scientifique et culturel commun, de manière à ce que les opportunités et potentiels découlant de la situation géographique centrale, de la grande puissance économique, du niveau de formation élevé et de la densité démographique de cet espace soient utilisés pour augmenter le bien-être et l'emploi, et pour améliorer les conditions de vie des citoyennes et des citoyens qui y vivent.
2. Les efforts pour lever les obstacles persistants - visibles et invisibles - aux frontières, qui constituent des entraves à l'embauche, à l'inscription dans des établissements d'enseignement dans le pays voisin, au commerce des biens et des services, au soutien réciproque en matière de protection civile, dans la santé publique, dans la protection de la nature et de l'environnement, pour les échanges culturels et l'entretien de contacts humains, doivent être poursuivis. Pour les habitants, les frontières entre Etats ne doivent pas être plus difficiles à surmonter que de simples frontières administratives.

3. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie souhaite mieux exploiter les opportunités et potentiels découlant d'une coopération plus étroite avec ses pays voisins à l'ouest, basée également sur une répartition des tâches, et permettre aux citoyennes et aux citoyens d'y accéder, notamment dans les domaines suivants : économie, science, éducation, marché du travail, transport, sécurité, santé, environnement et approvisionnement énergétique. Les rapports concurrentiels encore existants doivent céder le pas à la coopération, surtout dans les pays tiers, où toute démarche non coordonnée ou effectuée au détriment des autres nuirait à l'ensemble des Européens du Nord-Ouest.
4. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie souhaite contribuer avec les pays voisins à l'ouest à la formation d'un sentiment accru de solidarité et d'appartenance commune. A cet égard, il s'agit de se référer aux racines historiques et culturelles communes au sein de notre macrorégion européenne.
5. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie souhaite renforcer la coopération avec ses voisins de l'ouest dans les domaines de la politique européenne et de la coopération internationale, afin de mieux pouvoir identifier et défendre des intérêts communs.

5. Les thèmes et champs d'action de la coopération avec les Etats Benelux

La coopération avec le Benelux a pour objet la recherche de solutions concrètes pour les divers problèmes au sein de notre macrorégion. C'est pourquoi la priorité est accordée aux activités politiques dédiées.

(1) Economie

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie réalise plus de 20 % de la totalité de son commerce extérieur avec les trois pays Benelux. Ceci est supérieur au commerce réalisé avec l'ensemble du continent asiatique. Ainsi, les Pays-Bas et la Belgique occupent respectivement le premier et quatrième rang parmi les principaux partenaires commerciaux du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Plus de 5 % du produit intérieur brut de notre Land sont exportés vers l'espace Benelux. Plus de la moitié de tous les investissements directs étrangers en Rhénanie-du-Nord-Westphalie sont effectués par des entreprises ayant leur siège aux Pays-Bas, en Belgique ou au Luxembourg. Le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie encourage de façon ciblée l'implantation de nouvelles entreprises de l'espace Benelux en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. La promotion de la RNW en tant que pôle économique ainsi que différentes activités événementielles, comme p.ex. l'organisation dans les pays Benelux de séminaires dédiés aux investisseurs ainsi que des rencontres en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, contribuent à étendre et à renforcer les relations économiques intensives existantes.

Cette forte densité de la coopération économique ne va toutefois pas de soi. En effet, elle doit faire l'objet d'une attention particulière et son développement doit être poursuivi. Les petites et moyennes entreprises, surtout dans l'artisanat et le secteur des services, ont souvent des difficultés pour nouer des relations commerciales avec nos pays voisins, parce qu'elles connaissent insuffisamment les attentes des clients ainsi que les mentalités dans ces pays, sont peu familiarisées avec les procédures des marchés publics ou ne possèdent tout simplement pas les connaissances linguistiques nécessaires. Pour la promotion des activités économiques extérieures du Land ainsi que pour les chambres de commerce, les mesures apportées plus particulièrement en faveur des moyennes entreprises pour les aider à nouer des liens économiques avec le Benelux et promouvoir la Rhénanie-du-Nord-Westphalie en tant que pôle économique, demeure donc une tâche importante. Grâce à une initiative Benelux-Rhénanie-du-Nord-Westphalie en faveur des classes moyennes, il s'agira de focaliser et de regrouper les différentes activités ainsi que les offres en matière de conseil et d'encouragement de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie pour faciliter à l'artisanat et aux entreprises l'accès aux marchés de l'espace Benelux. A cet égard, les chambres dépendent plus particulièrement de partenaires efficaces de l'autre côté de la frontière. L'orientation transfrontalière des activités menées sous forme de clusters en Rhénanie-du-Nord-Westphalie prend de plus en plus d'importance. Sur des marchés tiers, des actions conjointes menées par les organisations de promotion des activités économiques extérieures de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg peuvent s'avérer utiles.

(2) Transport, infrastructure et logistique

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie et ses voisins disposent actuellement déjà de l'un des réseaux de transport les plus denses en Europe, avec la présence de points nodaux majeurs de grands axes européens.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie réalise la majeure partie de ses transports de marchandises non communautaires via les ports maritimes ZARA (Zeebruges, Anvers, Rotterdam et Amsterdam) et les ports fluviaux. L'économie de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie est donc tributaire de liaisons de transport optimales avec les ports néerlandais et belges, ainsi que d'une infrastructure efficace en matière de logistique dans l'arrière-pays, pour laquelle le rail devra d'ailleurs jouer un rôle bien plus important dans l'avenir.

Ces dernières années, des lacunes significatives du réseau routier transfrontalier ont été comblées ou sont en voie de l'être. Un autre objectif de la coopération entre la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et les pays Benelux est l'optimisation des flux de trafic transfrontaliers grâce à une meilleure information des usagers des deux côtés de la frontière.

Il s'agit également de prendre des mesures en faveur des transports en commun transfrontaliers, qui revêtent une grande importance pour la mobilité de la main-d'œuvre et donc pour l'intégration des marchés du travail.

Malgré la densité du réseau de transport, les pays ne seront pas en mesure de répondre à la demande sans cesse croissante en matière de transport de personnes et, en particulier, de marchandises. Les différents aspects de la mobilité et de la logistique sont appelés à devenir l'un des thèmes prépondérants de la coopération entre la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et ses voisins.

Les principaux projets de transport de ces prochaines années, concernant la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, les Pays-Bas et la Belgique, sont le prolongement de la ligne de la Betuwe de la frontière néerlandaise jusqu'à Oberhausen, ainsi que le « Rhin d'acier » qui est nécessaire pour l'allègement du trafic routier ainsi que pour faciliter une meilleure connexion entre l'espace Rhin-Ruhr et le port d'Anvers. A cet égard, uniquement un tracé le long de l'autoroute A52 est envisageable du côté allemand.

Une importance croissante va être dévolue à la coopération avec le Benelux en ce qui concerne la poursuite du développement du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T), ceci également en liaison avec la politique d'encouragement européenne dans ce domaine (Connecter l'Europe), sans oublier l'élaboration de stratégies supérieures de pilotage dans le domaine de la gestion du trafic.

En matière de transport aérien, une meilleure concertation entre les aéroports allemands, néerlandais, belges et luxembourgeois est souhaitable.

(3) Marché du travail, navetteuses et navetteurs transfrontaliers, reconnaissance des diplômes

Les quatre libertés fondamentales du Marché unique européen ont également créé les conditions permettant que les habitants résidant essentiellement dans les régions proches de la frontière puissent exercer sans entraves une activité professionnelle de l'autre côté de la frontière. L'évolution démographique et le manque de main d'œuvre spécialisée confèrent une importance accrue aux marchés du travail transfrontaliers. Malgré la suppression des obstacles juridiques, il subsiste encore de nombreux problèmes pratiques qui retiennent de nombreuses personnes d'opter en faveur d'un emploi de l'autre côté de la frontière, ou qui empêchent des salariés de la région étrangère limitrophe d'accepter un emploi dans une entreprise en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Parmi les causes figurent des régimes compliqués en matière d'assurance sociale et fiscale, des différences entre mentalités, mais aussi souvent l'absence de reconnaissance des diplômes, sans compter l'insuffisance d'informations et la méconnaissance au sujet de la situation de vie et de travail de l'autre côté de la frontière.

Comme le droit social et la politique fiscale relèvent dans une large mesure de la compétence fédérale, le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ne participe à l'élimination des obstacles que de manière indirecte, p.ex. via le Bundesrat (chambre supérieure du parlement fédéral). Il s'agit donc d'utiliser les marges de manœuvre disponibles. Le Gouvernement du Land œuvre par ailleurs activement pour améliorer les informations offertes aux navetteuses et navetteurs transfrontaliers. Grâce au portail Internet en tant que guichet d'information dédié aux travailleuses et travailleurs transfrontaliers de la zone frontière germano-néerlandaise, des citoyennes et des citoyens peuvent se renseigner sur des questions juridiques et pratiques liées au marché du travail transfrontalier, et rechercher des interlocutrices et des interlocuteurs pour résoudre leur problème spécifique. Le portail sert de plateforme pour l'échange bilatéral d'informations et d'expériences en région frontalière, et aide les personnes concernées à s'y retrouver dans la structure complexe des traités, régimes fiscaux et couvertures sociales. Ce portail a été actualisé et est désormais intégré dans un site commun au sein de l'Union Benelux. En dehors de la possibilité de s'informer sur Internet, les conseils personnalisés sont également importants. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie va donc continuer à s'engager en faveur du maintien et du développement homogène le long de la frontière des guichets d'information et de conseil dédiés aux frontaliers.

Les diplômes peuvent devenir un obstacle pour une activité professionnelle transfrontalière lorsqu'ils ne sont pas reconnus ou si pour une activité donnée, une formation professionnelle pratique est exigée, alors qu'une qualification comparable a été acquise dans le système scolaire du pays d'origine, ou sanctionnée par un diplôme universitaire. Pour surmonter l'obstacle de l'« exclusivité » des différents systèmes éducatifs, il faut une procédure permettant d'évaluer et d'utiliser les niveaux acquis et les diplômes. En mai 2013, le Landtag (parlement du Land) a voté à l'unanimité la loi relative à la détermination de l'équivalence de qualifications professionnelles étrangères en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Berufsqualifikationsfeststellungsgesetz NRW-BQFG-NRW), qui prévoit pour plus de 160 métiers une procédure uniforme de reconnaissance de la qualification. Le Gouvernement du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie assortit la mise en œuvre de cette loi de mesures d'orientation qui vont être déployées sur l'ensemble du territoire. Cette loi améliore la mobilité des travailleurs qualifiés et son contenu est le même que celui de la loi fédérale relative à la reconnaissance, appliquée aux métiers basés sur une formation en alternance ainsi qu'aux formations continues. En ce qui concerne la protection des consommateurs et des patients, la refonte de la directive (UE) sur la reconnaissance professionnelle va apporter des améliorations grâce à une coopération administrative concertée. Un échange de données approprié doit contribuer de manière préventive à la lutte contre les risques.

Sur la base des déclarations politiques des gouvernements des pays Benelux et de Rhénanie-du-Nord-Westphalie sur le développement d'une coopération plus étroite du 9 décembre 2008, la Communauté germanophone de Belgique, le Grand-Duché

de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont intensifié leurs bonnes relations également dans le domaine de l'éducation dans les années 2009 et 2010. Des biographies éducatives dans ces pays voisins sont facilitées grâce aux déclarations communes sur la reconnaissance mutuelle de diplômes et de niveaux atteints dans l'enseignement primaire et secondaire. Le changement d'école entre ces pays, effectué par des écolières et des écoliers, peut être initié directement par l'intermédiaire de la direction de l'école accueillante.

(4) Energie et lutte contre le changement climatique

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg ont poursuivi ces dernières décennies des stratégies nationales propres en matière de politique énergétique, se traduisant par des structures d'approvisionnement énergétique spécifiques avec une production d'électricité où les taux respectifs du charbon, du gaz, de l'énergie nucléaire et des sources d'énergie renouvelables sont très différents. Le marché intérieur européen de l'énergie ainsi que la politique de l'UE en matière de lutte contre le changement climatique, l'abandon du nucléaire par l'Allemagne et surtout le développement consécutif des énergies renouvelables ont réussi à faire également bouger le marché de l'énergie en Europe du Nord-Ouest.

Des distributeurs d'énergie de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg se sont internationalisés de façon croissante, ont acquis des parts de distributeurs d'énergie dans les pays voisins et investi dans des centrales énergétiques au-delà des frontières. Tous les pays doivent investir de manière significative dans le développement d'énergies renouvelables, dans des technologies d'économie d'énergie et dans l'accroissement de l'efficacité énergétique. En général, les énergies renouvelables ne peuvent pas être produites sur les sites des centrales classiques à combustibles fossiles, mais leur production est possible de manière décentralisée. Ceci implique des exigences pointues concernant le développement des réseaux de distribution à tous les niveaux. En outre, les questions relatives à la mise à disposition transfrontalière de capacités vont jouer un rôle sans cesse croissant à une époque où les énergies renouvelables ne peuvent pas encore couvrir les besoins en électricité, ou bien aussi après l'échange d'électricité entre les pays. A côté de cela, le développement et la mise en œuvre de technologies modernes de stockage sont une condition clé pour un passage accéléré à des énergies renouvelables.

Les nouveaux défis auxquels est confrontée la politique énergétique rendent nécessaire une coopération plus étroite avec les pays voisins de l'espace Benelux, tant du point de vue stratégique que de celui de la mise en œuvre pratique. Ainsi, la politique énergétique devient de manière renforcée un thème de la coopération Benelux. Tant la planification commune de sites pour la production énergétique ainsi que de tracés (tracés transfrontaliers de moyenne et haute tension et points de connexion) que la coopération pour le développement et l'utilisation d'énergies renouvelables et des stratégies pour un renforcement de la lutte contre le changement climatique, de même que des mesures d'adaptation au changement climatique sur la base de géodonnées actuelles des administrations, deviennent nécessaires.

Un autre champ d'activité de la coopération pourrait être la pratique commune de recherches et d'essais dans le domaine du captage du CO₂ ainsi que sa réutilisation consécutive en liaison avec des processus de production industriels intensifs, et les perspectives qui en découlent.

(5) Universités, recherche et innovation

Aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, il existe une grande diversité d'universités, d'institutions de recherche non universitaires et entreprises de recherche qui, dans certains domaines, figurent parmi les meilleures au monde. Dans quasiment aucune autre partie du monde, il est possible de constater une telle densité et qualité des sciences et de la recherche. Il existe déjà de nombreuses coopérations transfrontalières au niveau de la recherche et des universités. Leur potentiel pourra encore être significativement développé, et ce au

bénéfice de toutes les parties prenantes. La coopération avec les Etats Benelux va dorénavant être orientée dans le domaine de la recherche conformément à la stratégie de recherche « Fortschritt NRW » (Progrès RNW), afin de mener de manière aussi effective que possible une politique en faveur d'une croissance durable et de l'emploi. A l'échelle européenne, ceci pourrait également se traduire par une participation à la conception de la politique européenne en matière de recherche et d'innovation, ainsi qu'à la détermination d'objectifs et de structures européennes dans l'intérêt de notre propre stratégie de durabilité. Le cadre de la coopération avec les Pays-Bas est fixé par la déclaration commune des ministres de l'Economie et de la Recherche des deux pays du 17 avril 2008. Ces activités sont suivies par un groupe de travail bilatéral « Innovation ». Au centre des discussions actuelles se trouvent les stratégies de clusters, qui existent dans les deux pays. Un bon exemple pour la coopération trinationale entre la Belgique, les Pays-Bas et la RNW est plus particulièrement le développement de la région technologique transfrontalière dans le triangle Eindhoven-Louvain-Aix-la-Chapelle (TTR-ELAt) avec les deux projets Interreg « Top-Technology-Cluster » (TTC) et Fonds d'Innovation Transfrontalier (GCS).

Le nombre d'étudiants de Rhénanie-du-Nord-Westphalie dans les universités des Etats Benelux a fortement augmenté ces dernières années et cette tendance va probablement encore croître en raison de la conjonction de deux classes d'âge différentes ayant obtenu simultanément le baccalauréat allemand en 2013. Inversement, l'intérêt de jeunes des pays Benelux pour des études dans les universités de Rhénanie-du-Nord-Westphalie stagne à un niveau relativement bas, ce qui est également dû à un recul des connaissances en allemand. Des études à l'étranger améliorent non seulement les opportunités sur le marché du travail, mais augmentent aussi l'expérience de l'étudiant. Une intensification de la coopération des universités de Rhénanie-du-Nord-Westphalie avec celles des pays Benelux doit contribuer dans le sens de la Déclaration de Bologne à accroître la mobilité réciproque, par exemple au travers du développement de cursus conjoints supplémentaires.

(6) Sécurité, coopération policière, protection civile et justice

Dans le domaine de la sécurité, la nécessité d'une coopération renforcée et permanente au-delà des frontières demeure évidente. En effet, les dangers liés à la criminalité ou à la circulation routière, ainsi que les catastrophes naturelles ne s'arrêtent pas aux frontières.

En vertu de la convention entre la République fédérale d'Allemagne et la Belgique relative à la coopération entre les services de police et le l'accord germano-néerlandais sur la police, les services de police pratiquent déjà depuis un certain temps une coopération très étroite, basée sur la confiance. A titre d'exemple, on peut ainsi citer l'EPICC (centre eurégional d'information et de coopération policière) à Heerlen. Il apparaît nécessaire de poursuivre plus particulièrement la coopération

pratique, que ce soit au niveau des types d'opérations communes (y compris les opérations coup de poing), d'une meilleure lutte contre certaines formes transfrontalières de la criminalité, d'une technologie de police commune ou dans le domaine de la formation et de la formation continue. C'est en particulier dans le cadre de la coopération multilatérale avec l'Union Benelux qu'il existe encore des potentialités en termes d'amélioration. Par ailleurs, la coopération policière transfrontalière souffre encore de l'absence d'échanges d'informations stratégiques et opératives. En outre, il s'agit de clarifier si la mise en place d'un centre commun avec la participation de l'Etat fédéral allemand (police fédérale, douanes, office fédéral de la police judiciaire) ne serait pas préférable à un centre eurégional d'information et de coopération policière.

Les excès de vitesse ne s'arrêtent pas aux frontières et constituent à l'échelle européenne la cause principale des accidents de la circulation mortels. Pour augmenter la sécurité routière, l'extension de la pratique des contrôles de vitesse communs et simultanés avec les Etats Benelux est visée.

Dans le domaine de la protection civile, il y a de nombreuses approches en matière de coopération, comme par exemple les échanges avec les autorités respectives à l'échelon national ainsi qu'aux échelons inférieurs du Benelux, l'échange de concepts correspondants, la mise en place d'une procédure directe d'alarme et d'information situationnelle, ainsi que des approches en matière de coopération pratique (p.ex. la participation à des exercices grandeur nature Benelux). Un renforcement de la coopération avec la Belgique en collaboration avec l'Union Benelux est visé.

Au Bureau de Coopération eurégionale à Maastricht, un procureur de liaison de Rhénanie-du-Nord-Westphalie est en poste depuis le 01/10/2008. L'objectif de ce bureau est d'améliorer, faciliter et accélérer les poursuites judiciaires au sein de l'Euregio. En outre, il est censé institutionnaliser des poursuites judiciaires axées sur des objectifs communs. Il a été conçu dès le départ pour un fonctionnement trinational, avec des procureurs d'Allemagne, des Pays-Bas et de la Belgique qui se soutiennent mutuellement dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. Ainsi, les enquêtes concernant plusieurs pays peuvent être mieux coordonnées.

(7) Changement démographique, vieillissement démographique ainsi que migration et intégration

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie et les pays Benelux sont confrontés à des défis comparables, dus au changement démographique. La population recule globalement, surtout à moyen et long terme, ce qui aboutit à un glissement de la pyramide des âges avec un accroissement significatif des personnes âgées et, en parallèle, une diminution sensible de la population active. De plus en plus de personnes sont issues de l'immigration, surtout dans les grandes villes. Par ailleurs, on observe une répartition différente de la population, avec des régions qui continuent de croître et

d'autres qui vont connaître un recul supérieur à la moyenne. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie et dans les pays Benelux, les conséquences sont très similaires. Le logement, le social, la planification des infrastructures et l'aménagement du territoire doivent se préparer en vue du taux croissant des personnes âgées. Simultanément, on constate un manque important en main d'œuvre qualifiée dû au recul de la population active et du même coup une concurrence accrue pour obtenir des travailleurs qualifiés. Dans certains domaines, les infrastructures existantes ne vont plus être pleinement exploitées, ce qui implique que des ressources financières et humaines pourront être réaffectées ailleurs. Dans les zones en voie de dépeuplement, l'accès aux services sociaux de base et le maintien d'infrastructures deviennent un grand problème.

Ceci engendre des répercussions complexes sur les relations entre la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et les pays voisins. Des prévisions démographiques laissent entrevoir que les régions frontalières néerlandaises vont devoir s'attendre à un recul disproportionné de la population, tandis que les régions voisines de Rhénanie-du-Nord-Westphalie vont rester relativement stables dans un premier temps, voire enregistrer en partie des accroissements de la population. De ce fait, il semble utile que la coordination entre les infrastructures ainsi que leur utilisation se fassent de plus en plus de manière transfrontalière. A cet effet, un échange intensif d'expériences entre les experts des régions frontalières face aux défis et opportunités du changement démographique pourrait s'avérer utile. L'accroissement de la population issue de l'immigration ainsi que les défis subséquents en matière d'intégration constituent également un domaine valorisant pour une coopération étroite et un échange de concepts d'excellence et d'exemples pratiques. D'autres thèmes sont les concepts pour promouvoir une participation accrue des femmes au marché du travail ainsi que des concepts pour fidéliser une main d'œuvre qualifiée.

(8) Planification et aménagement du territoire

La Commission germano-néerlandaise pour l'aménagement du territoire (DNRK) constitue une plateforme pour un aménagement du territoire transfrontalier. Les premières années, il s'agissait surtout d'un échange d'informations. Désormais, les participants souhaitent élaborer des perspectives communes pour l'aménagement du territoire frontalier et développer des solutions communes pour les problèmes d'aménagement du territoire survenant des deux côtés de la frontière. Le changement démographique aura, lui aussi, des répercussions sur l'aménagement du territoire et fera jouer un rôle sans cesse croissant aux réseaux transfrontaliers dédiés à la préservation d'infrastructures.

Les thèmes de l'aménagement du territoire de portée transfrontalière sont, entre autres, la protection des espaces libres et de la nature, une signalisation limitée et appropriée pour l'identification de zones d'habitation et industrielles, la restauration de zones, l'approvisionnement de proximité pour les marchandises ou

l'aménagement du commerce de détail à grande surface, la transformation de l'approvisionnement énergétique et du réseau de distribution, les parcs naturels transfrontaliers. A cet égard, le changement démographique représente toujours une condition cadre générale. Il faut viser une transparence accrue des procédures administratives pour les planifications touchant à l'aménagement du territoire, en particulier pour les procédures où une évaluation de l'impact environnemental avec participation transfrontalière est nécessaire. Une coopération renforcée pour le développement des métropoles serait également utile. La préparation et la mise à disposition communes de géodonnées sur Internet en tant que service pour différents domaines tels que l'environnement, la démographie, le climat, l'énergie, le marché du travail, la mobilité, la sécurité et la protection civile, sont en relation étroite avec l'aménagement du territoire transfrontalier.

(9) Culture, médias et langue

Le processus d'intégration des pays Benelux et de Rhénanie-du-Nord-Westphalie débouchant sur un espace métropolitain exige le développement d'un esprit de cohésion ainsi que de l'identification des habitants avec cet espace de vie. Ceci est actuellement freiné par les langues différentes, des mentalités différentes et par l'absence de médias communs, informant de manière transfrontalière. Toutefois, tant que les habitants ne verront pas cette région comme leur espace de vie et ne s'identifieront pas avec lui, les potentialités économiques, culturelles et politiques de cet espace ne pourront que difficilement être exploitées. A cet égard, le développement d'une identité régionale des habitants de cette région pourrait se référer à la longue histoire commune ainsi qu'aux racines culturelles qui y sont étroitement liées.

La coopération avec les pays Benelux doit donc viser plus que jamais à réunir les personnes, encourager la compréhension mutuelle, connaître et chercher à comprendre l'aspect transfrontalier de la diversité culturelle et augmenter l'information médiatique concernant les pays voisins.

Dès à présent, l'art et la culture en Rhénanie-du-Nord-Westphalie profitent dans une large mesure des échanges étroits avec les institutions culturelles et les artistes aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg. Des manifestations culturelles telles que la RuhrTriennale ou les Ruhrfestspiele Recklinghausen œuvrent en coopération étroite avec des partenaires des pays Benelux. Par ailleurs, les Capitales de la culture Luxembourg 2007, Essen (pour la région de la Ruhr) 2010 et Mons 2015 pratiquent des échanges étroits entre elles. Les actions marketing communes présentent un important potentiel d'avenir en ce qui concerne la coopération culturelle entre le Benelux et la RNW. Une autre condition majeure pour l'intégration de nos régions nord-ouest européennes est une meilleure connaissance des langues des pays voisins. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, on constate désormais un intérêt croissant pour le néerlandais, même si le nombre de personnes concernées reste encore faible et limité à la région frontalière immédiate. Aux Pays-Bas et en Belgique, les connaissances d'allemand accusent un net recul par rapport au niveau élevé consta-

té jusqu'à présent. De ce fait, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie veut soutenir activement l'initiative lancée par l'ambassade d'Allemagne à La Haye, le Goethe-Institut ainsi que d'autres institutions pour promouvoir la langue allemande aux Pays-Bas, de même que les initiatives correspondantes en Belgique.

Dans le cadre de la coopération culturelle internationale du Land, une importance accrue va être accordée aux pays Benelux. Les aspirations en vue d'une coopération renforcée en matière de politique médiatique avec les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg sont encouragées. Une contribution importante continue d'être apportée par les jumelages de villes, les jumelages d'écoles ainsi que différentes organisations de la société civile, associations culturelles et sportives, qui encouragent la coopération avec les pays Benelux.

(10) Environnement et protection de la nature, agriculture et protection des consommateurs, secteur vétérinaire

Depuis de nombreuses années déjà, la coopération entre la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et les Etats Benelux dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement bénéficie d'une grande priorité. A cet égard, les thèmes majeurs sont le contrôle des inondations, la distribution d'eau potable, la gestion des déchets, l'agriculture et la sylviculture, l'entretien des paysages et les parcs nationaux communs.

L'expérience montre que la mise en œuvre de dispositions de l'UE dans les différents Etats, notamment dans les domaines suivants : qualité de l'air / particules fines, dioxyde d'azote, nuisances olfactives et sonores, s'effectue de façon très inégale, ce qui conduit à des failles significatives, en particulier dans les régions frontalières. Une coopération avec le Benelux dans tous les domaines de la protection contre les polluants est donc absolument nécessaire.

Le projet européen de protection de la nature NATURA 2000 et la déclaration commune sur la coopération dans le domaine de l'environnement du 29 janvier 2009 constituent des exemples pour une coopération bilatérale et transfrontalière entre l'Allemagne et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie avec les Pays-Bas, tant au niveau central qu'avec les provinces. Par ailleurs, la coopération dans le domaine du contrôle des inondations est déjà pratiquée depuis de longues années.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie, les Pays-Bas et la Belgique sont des pays agricoles importants. C'est surtout avec les Pays-Bas qu'il existe déjà quelques projets de coopération significatifs, notamment la concentration de deux sites de ventes aux enchères pour marchands de fleurs et de fruits à Straelen (Veiling Rhein-Maas), dans la deuxième plus grande région horticole d'Europe. En matière de développement rural, il y a une coopération trilatérale transsectorielle entre les Pays-Bas, la Flandre et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, l'objectif étant d'améliorer l'exploitation

des potentialités en matière d'emploi et de création de valeur grâce à l'amélioration des capacités d'innovation des secteurs agricole et agro-industriel de l'espace rural. La mise en œuvre d'une procédure transfrontalière d'aménagement foncier dans le domaine du contrôle des inondations est en préparation en tant que projet concret.

En ce qui concerne la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ainsi que la santé animale, la lutte transfrontalière contre les maladies infectieuses et les zoonoses revêt une importance capitale. De nombreux cas dans le domaine de la lutte contre les épizooties ainsi que la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux - les crises de dioxine et d'EHEC pouvant être citées à titre d'exemple - montrent à quel point les échanges au niveau de la santé animale et de la protection des consommateurs sont cruciaux. Ainsi, la communication relative aux risques continuera à jouer un rôle accru pour toutes les autorités.

Par ailleurs, il y a aussi une coopération avec des partenaires de l'espace Benelux au sein de réseaux internationaux.

(11) Santé

La coopération transfrontalière dans le domaine des soins de santé - quoique sujette à des variations régionales - est d'une grande importance. C'est notamment dans un contexte de changement démographique et du vieillissement consécutif de la population que les secteurs de la santé et des soins se voient confrontés à des problèmes graves. Le Gouvernement du Land a pour objectif d'assurer l'accès universel à des soins de santé ainsi que des soins médicaux adéquats pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens. A défaut d'une coopération plus étroite avec les pays voisins, cet objectif ne pourra pas être atteint, surtout dans les régions frontalières rurales.

Souvent, les cliniques spécialisées et universitaires ainsi que des offres alternatives en matière de santé se trouvent de l'autre côté de la frontière. Certes, il est possible d'accéder à l'offre de santé au-delà de la frontière, mais ceci expose généralement les citoyennes et les citoyens ainsi que les médecins à une lourde « paperasserie », sans compter que la plupart du temps, ces cas sont dépourvus d'une couverture juridique suffisante. Les assurances des deux côtés de la frontière doivent coopérer plus étroitement (p.ex. AOK Rheinland et CZ Groep) et la coopération actuelle (Projet Interreg III-A « Cross Border Patient Mobility »), menée avec succès, doit être poursuivie en termes de financement et étendue. L'objectif doit être que les habitants puissent accéder à l'offre de santé existante des deux côtés de la frontière de façon améliorée, plus rapide et moins bureaucratique. Ceci permettrait d'accroître nettement la qualité des soins et aussi de réduire les coûts grâce à une exploitation optimale des capacités.

(12) Programmes de financement INTERREG VA

Bien que les conditions générales du futur développement structurel n'aient pas encore été fixées, le Gouvernement du Land prépare déjà les programmes pour la nouvelle période de financement UE (2014-2020) en RNW. Le Gouvernement du Land s'est fixé comme objectif d'orienter tous les programmes UE et donc la coopération territoriale européenne au travers d'une plateforme stratégique commune, afin d'exploiter des synergies et pour améliorer la concertation relative au contenu des programmes.

Les partenaires respectifs œuvrent actuellement de manière intensive pour élaborer le nouveau programme INTERREG VA Allemagne / Pays-Bas et INTERREG VA Euregio Meuse-Rhin. Lors des premiers entretiens de concertation avec les Pays-Bas, les deux côtés ont affirmé leur intention de renforcer dorénavant les liens entre les programmes « Croissance et Emploi » et INTERREG (Coopération territoriale européenne, orientation de la coopération transfrontalière).

En outre, le Gouvernement du Land a l'intention d'utiliser les autres programmes de financement pour la coopération avec le Benelux.

6 Mesures d'application dans le cadre des structures de coopération entre la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et l'espace Benelux

La coopération de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie avec les Etats Benelux a lieu, comme cela est indiqué au chapitre 2, à différents échelons. Le Gouvernement du Land souhaite, ensemble avec ses partenaires à l'ouest, contribuer à une Europe forte, active et proche des citoyens, et aspire ainsi - conformément à ce qui est ancré dans l'accord de coalition - à une coopération encore plus étroite, qui continuera à être axée sur les projets et le dialogue.

Pour atteindre les objectifs formulés au chapitre 3, la mise en œuvre des grands thèmes de travail communs que sont l'économie, le transport, le marché du travail, l'énergie et la lutte contre le changement climatique, la recherche et l'innovation, la sécurité, l'environnement et la protection de la nature, l'aménagement du territoire, le changement démographique ainsi que la culture et la santé, doit se faire au moyen de mesures individuelles concrètes. A cet égard, il s'agit d'impliquer tous les échelons de la coopération.

Dans le futur, la ministre des Affaires européennes à la chancellerie du Land aura à jouer un rôle de plus en plus important en matière de coordination et de mise en réseau en raison du nombre croissant d'activités. Les échanges réguliers avec les ressorts et les Euregios sont poursuivis sous une forme renforcée.

Les ressorts du Gouvernement du Land vont demeurer des acteurs importants dans la coopération tant bilatérale que multilatérale avec les Etats Benelux. Les coopéra-

tions dédiées, menées aux niveaux technique et politique, doivent être poursuivies de manière intensive, sur la base de cette stratégie Benelux.

Les rencontres 3+3 jouent désormais un rôle plus important en raison de la désignation d'interlocuteurs dédiés¹, d'autant plus que les provinces néerlandaises ont obtenu des compétences supplémentaires dans le cadre de la décentralisation.

Dans la région frontalière immédiate, les Euregios jouent un rôle majeur. Notamment grâce aux programmes de la coopération transfrontalière dans le cadre de la Coopération territoriale européenne (INTERREG A, cf. chap. 5), de nombreux projets vont pouvoir être encouragés à nouveau à partir de 2014, dans le but de faciliter la vie et le travail des habitants de la zone frontalière.

En outre, il y aura toujours un grand nombre d'activités et de mesures transfrontalières de la part d'acteurs externes. Même si elles ne sont pas toutes effectuées en concertation avec le Gouvernement du Land, ces coopérations transfrontalières sont expressément saluées par le Gouvernement du Land et encouragées dans les limites de ses possibilités.

Le département Europe à la chancellerie du Land a déterminé ces derniers mois en étroite coopération avec les ressorts ainsi que d'autres acteurs transfrontaliers des thèmes stratégiques importants, mais aussi de nombreux projets et mesures concrets pour la coopération à court et moyen terme avec les Etats Benelux dans différentes procédures de participation.

En ce qui concerne les champs d'activité à plus long terme, les principaux résultats de l'étude directrice « Rhénanie-du-Nord-Westphalie – Pays-Bas 2040 »² ont été utilisés pour la conception du Land relative au Benelux.

Un élément majeur pour la coopération avec les Pays-Bas est la poursuite de l'initiative GROS. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie et les Pays-Bas ont élaboré des listes de travail communes pour remédier aux problèmes de la région frontalière, et décidé d'actualiser régulièrement ces listes. Les premières listes de travail communes ont été établies. L'application de la liste de travail commune fait l'objet d'un

¹ Economie et marché du travail: BR Düsseldorf- Province du Limbourg
Coopération dans l'enseignement : BR Münster - Province de la Gueldre
Application de directives UE : BR Cologne - Province d'Overijssel
Sécurité : BR Cologne - Province de la Gueldre
Changement démographique : BR Münster - Province d'Overijssel
Santé : BR Cologne - Province du Limbourg
Environnement (en sus) : BR Düsseldorf – pas encore attribué.
BR = Bezirksregierung (Gouvernement d'arrondissement)

² Mission d'étude à long terme Pays-Bas-Rhénanie-du-Nord-Westphalie 2010-2014, avec les axes majeurs suivants :
Innovation (clusters de pointe) ; intégration du marché du travail ; planification territoriale (infrastructure, nature) ; énergie (raccordement au réseau et durabilité), ECORYS Nederland BV et ILS, 2009.

suivi à l'échelon technique et, en cas de besoin, à l'échelle politique, au travers de rencontres régulières.

Les relations bilatérales étroites avec le gouvernement fédéral belge ainsi qu'avec les régions et les communautés linguistiques sont poursuivies de manière habituelle. En dehors d'un approfondissement des relations avec la Communauté germanophone de Belgique et avec la Wallonie, il y aura également de nouveaux axes thématiques dans la coopération de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie avec la Flandre. En mai 2012 a eu lieu la première conférence économique commune. Elle doit avoir lieu tous les ans.

Une coopération basée sur la confiance et couronnée de succès est également pratiquée avec le Luxembourg, notamment dans le domaine des médias, avec une coopération économique plus particulièrement axée sur les domaines de la culture et de la créativité, de la logistique et de l'énergie.

La coopération entre la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et l'Union Benelux est fondée sur un programme pluriannuel de l'Union Benelux, qui a été établi au moyen du processus du livre vert. Dans un avis circonstancié, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie a désigné de nombreux thèmes tant stratégiques que concrets pour l'agenda commun du programme de travail à partir de 2013 ; ces thèmes ont été clairement pris en compte pour le programme pluriannuel 2013-2016. L'évolution de la coopération fait l'objet d'un suivi à l'occasion des rencontres régulières entre le secrétaire général de l'Union Benelux et le responsable du département Europe de la chancellerie du Land. Il s'agit d'encourager par des rencontres politiques des nouvelles orientations de la coopération, à l'instar de celles retenues pour le futur programme pluriannuel.

Annexe

Structures de la coopération de la RNW avec les Etats Benelux

Echelon	Acteurs	Thèmes
Multilatéral	MBEM (ministère des Affaires fédérales, de l'Europe et des médias)	Coordination de la coopération avec l'Union Benelux ; élaboration du concept Benelux, déclaration sur le programme de travail du Benelux en concertation avec le ressort
	Ressorts	Union Benelux : coopération policière, protection civile (MIK), pollution atmosphérique et problématique des poussières fines, sécurité alimentaire et lutte contre les épizooties (MKULNV), développement du territoire (chancellerie du Land) ; échange d'informations et d'expériences avec les Etats et régions Benelux sur le réseau européen AIR (« Air-Quality Initiative of Regions ») fondé en 2011, où la Flandre et Randstad sont représentées à côté de la RNW (MKULNV)
	Pour l'aménagement du territoire (Chancellerie : BR (gouvernement d'arrondissement) Cologne)	Commission frontalière Est pour les questions d'aménagement du territoire (assuré par BR Cologne), 1 à 2 rencontres par an
	MIWF (ministère de l'Innovation, de la Science et de la Recherche)	Coopération des universités sur base de la « Déclaration de Münster » du 08/10/2003 relative au développement d'un espace universitaire commun entre les pays Benelux
	MAIS (ministère du Travail, de l'Intégration et du Social)	Portail Internet commun pour navetteurs frontaliers mis en ligne par l'Union Benelux, financé par les ministères du Travail et des Affaires sociales des Pays-Bas, de la Belgique et de RNW
	MWEIMH (ministère de l'Economie, de l'Energie, de l'Industrie et des Classes moyennes) BR Düsseldorf et Münster	Mise en œuvre du programme INTERREG IVA Allemagne/Pays-Bas, préparation du programme INTERREG VA Allemagne/Pays-Bas

	MWEIMH BR Cologne, Syndicat intercommunal de la région d'Aix-la-Chapelle	Mise en œuvre du programme INTERREG IVA de l'Euregio Meuse-Rhin ; préparation du programme INTERREG VA de l'Euregio Meuse-Rhin
Fédéral	Ministère des affaires étrangères ; la représentation de la RNW siège au comité de pilotage	Conférence annuelle Allemagne-Pays-Bas
Land	MBEM	Coordination de toutes les activités bilatérales Benelux ; coopération stratégique avec NL (entre autres : Etude directrice) ; initiative GROS
	Ressorts	Coopération transfrontalière ; mise en œuvre des listes GROS
	MWEIMH, MIWF, MKULNV (ministère de la Lutte contre le changement climatique, l'Environnement, l'Agriculture, la Protection de la nature et du Consommateur), chancellerie du Land, consulat général des Pays-Bas, ambassade d'Allemagne à La Haye	Groupe de travail Innovation RNW (encouragement du dialogue entre les acteurs ainsi que lancement et suivi de projets communs (p.ex. Conférence énergétique NL-RNW « Combined Energy »), 2 à 3 rencontres par an
	MWEIMH, consulat général des Pays-Bas	Secrétariat de coordination RNW – NL, soutien de projets, d'ateliers, de la coopération entre entreprises ; coopération avec NRW.International/ NRW.INVEST
	MIK (ministère de l'Intérieur et des Affaires communales)	Coopération policière : si nécessaire, 1 à 2 rencontres par an au ministère de l'Intérieur de Basse Saxe et NL à un échelon technique
	MIK avec le ministère de l'Intérieur des Pays-Bas	Gestion de crise, 2 réunions de travail bilatérales annuelles et 1 entretien annuel des 4 ministres (+ Basse-Saxe et BE)
	MIK avec le ministère de la Sécurité et de la Justice des Pays-Bas, les chefs de gouvernement ainsi que les Commissaires du Roi des provinces et des communes frontalières	GdT Coopération transfrontalière dans le domaine de la protection civile
	MKULNV	Pays-Bas, Basse-Saxe et RNW : protection de l'agriculture et des consommateurs, protection de la nature
	LKA (Office de la police judiciaire du Land) de RNW	Conférence des responsables des services luttant contre la criminalité, 1 à 2

	(+ Basse-Saxe + NL)	rencontres par an
	MSW (ministère de l'Enseignement et de la Formation continue) avec les ministères de l'Enseignement compétents de la Communauté germanophone de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg	Mise à jour permanente des conventions relatives à la reconnaissance mutuelle de diplômes et de niveaux scolaires, sur base des déclarations communes signées dans les années 2009 et 2010
	MBWSV (ministère de la Construction, de l'Habitat, du Développement urbain et des Transports) avec le ministère des Transports NL et les centres de gestion du trafic de RNW et NL	Coopération au niveau du contrôle transfrontalier des réseaux concernant les grands axes routiers entre Cologne - Eindhoven et entre Oberhausen et Arnheim en cas d'événements particuliers (congestion, accidents, chantiers)
	MFKJKS (ministère de la Famille, des Enfants, de la Jeunesse, de la Culture et du Sport)	<p>-Les régions culturelles du Münsterland, du Bas-Rhin et de la région d'Aix-la-Chapelle coopèrent dans le cadre de la politique culturelle régionale avec les provinces néerlandaises d'Overijssel, de la Gueldre et du Limbourg, avec la province belge du Limbourg ainsi qu'avec la Communauté germanophone de Belgique (ministre de la Culture Isabelle Weykmans).</p> <p>-L'association Kulturraum Niederrhein e.V. a signé un accord culturel avec la province néerlandaise du Limbourg. Entretiens annuels entre le Gedeputeerde van Cultuur et le président de l'association, ainsi que des entretiens au niveau technique.</p> <p>-Le groupement intercommunal « Region Aachen » a signé un accord culturel avec la province néerlandaise du Limbourg ; participation régulière de fonctionnaires de la Culture de la province du Limbourg aux réunions de l'association Kulturraum Niederrhein e.V.</p>
	MWEIMH avec secrétariat INTERREG	Coordination du programme INTERREG IVA D/NL
Région	MKULNV avec 4 provinces NL	Environnement, lutte contre le changement climatique et énergies renouvelables, 2 à 3 rencontres du groupe de coordination (4 provinces NL), ren-

		contres politiques au niveau des secrétaires d'Etat environ tous les 18 mois
	Rencontres 3+3 (chefs de gouvernement et commissaires du Roi)	<p><u>Répartition des thèmes :</u> Economie et marché du travail : BR Düsseldorf + province du Limbourg Coopération dans le domaine de l'éducation : BR Münster + province de la Gueldre Mise en œuvre de directives UE : BR. Cologne + province d'Overijssel Environnement (en sus) : BR. Düsseldorf + (partenaire encore à déterminer) Sécurité : BR Cologne + province de la Gueldre Changement démographique : BR Münster + province d'Overijssel Santé : BR Cologne + province du Limbourg, 1 – 2 rencontres politiques par an, rencontres techniques régulières Culture : BR Cologne + province du Limbourg</p>
	Commission de l'aménagement du territoire germano-néerlandaise - Région du Sud (chefs de gouvernement, aménagement du territoire + provinces + ministère NL)	Consultation et concertation sur les plan d'aménagement du territoire ; développement de perspectives communes en matière d'aménagement du territoire ; soutien de projets transfrontaliers
	MKULNV	Flandre : environnement, lutte contre le changement climatique, énergies renouvelables Wallonie : protection de la nature, forêts, développement rural
	MBWSV avec consulat NL, ministère des Transports NL et 4 provinces NL	Concertation sur des thèmes de transport de l'espace frontalier RNW/NL, 2 à 3 rencontres du groupe de coordination, 1 rencontre politique au niveau des secrétaires d'Etat
	MBWSV avec provinces NL ainsi que des groupements intercommunaux et des entreprises de transport	Entretiens ad hoc pour la création ou l'amélioration de liaisons ferroviaires du transport public (Emmerich-Arnheim; Nimègue – Clèves etc.)
	MSW avec les ministères de l'Enseignement compétents de la Communauté germanophone de Belgique, des Pays-Bas et du Luxem-	Mise à jour permanente des conventions relatives à la reconnaissance mutuelle de diplômes et de niveaux scolaires, sur base des déclarations communes signées dans les années 2009

	<p>bourg</p> <p>MSW et la Communauté germanophone de Belgique</p> <p>MSW et les Pays-Bas</p>	<p>et 2010</p> <p>Coopération étroite dans plusieurs thèmes (p.ex. analyse qualité, label d'excellence CertiLingua, formation relative aux médias)</p> <p>Coopération au sein du Comité D-NL dédié à l'échange pédagogique ; la RNW préside ce comité</p>
Euregio	Euregio, Euregio Rhin-Meuse-Nord, Euregio Rhin-Waal, Euregio Meuse-Rhin	Mise en œuvre du programme INTERREG : encouragement de la coopération transfrontalière, renforcement du développement économique ; information et conseil pour les citoyens et les entreprises ; plateforme pour la coopération
	NeBeDeAG POL : Communauté de travail de la police dans l'Euregio Meuse-Rhin	Amélioration de la coopération policière transfrontalière : centre eurégional d'information et de coopération policière (EPICC) et guichet commun à Herzogenrath - Kerkrade dans le bâtiment du Eurode Business Center ; groupe de pilotage + 5 groupes de travail
	PER : Euregio de police Rhin-Meuse-Nord (services de police des districts de Clèves, Krefeld, Mönchengladbach et Viersen)	Coopération policière, rencontres régulières au niveau du pilotage ainsi qu'aux niveaux stratégique et technique
	KOOP Mitte : services de police des districts de Borken, Coesfeld, Clèves, Steinfurt, Münster	Coopération policière, rencontres régulières
	Bureau de Coopération Eurégionale (BES) à Maastricht	Coordination et soutien de la coopération judiciaire transfrontalière en matière pénale
Communes	Eurode Business Park GmbH, ville de Herzogenrath + commune de Kerkrade	Centre de services transfrontalier avec 65 entreprises (avec guichet de police commun)
	Zone industrielle transfrontalière Avantis, ville d'Aix-la-Chapelle + ville de Heerlen	Offre transfrontalière en matière de surfaces industrielles constructibles
	Groupement intercommunal Naturpark Schwalm-Nettetal, districts de Heinsberg, Clèves, Viersen + ville	Sauvegarde et maintien des parcs naturels

	de Mönchengladbach ; Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes - Eifel	
	Communauté de travail Charlemagne, communauté de communes d'Aix-la- Chapelle + Limbourg - ville à parcs	Développement d'un espace écono- mique transfrontalier, amélioration du transport public local, projets de cons- truction routière, plateformes trinatio- nales pour l'emploi
	Réseaux de villes Enschede / Hengelo- Münster- Osnabrück, ANKE (Arnheim-Nimwegen- Clèves-Emmerich, MAHL (Maastricht-Aix-la-Chapelle- Heerlen-Hasselt-Liège), LINEA (Mönchengladbach- Krefeld-Eindhoven- Roermond-Venlo	Différentes formes de coopération transfrontalière
Divers	Chambre de commerce germano-néerlandaise (DNHK)	Encouragement des relations d'affaires germano-néerlandaises
	Chambre de commerce germano-belgo- luxembourgeoise (AHK De- BeLux)	Promotion et soutien des relations d'affaires entre entreprises en Alle- magne, en Belgique et au Luxembourg
	NRW.International GmbH	Encouragement opératif du commerce extérieur en Rhénanie-du-Nord- Westphalie
	NRW.INVEST GmbH	Commercialisation du pôle d'investissement RNW
	Maison des Pays-Bas de l'Université de Münster	Centre d'études des Pays-Bas, Institut de philologie néerlandaise + collection spécialisée, dédiée à la culture néer- landaise
	NiederlandNet	Portail d'information en ligne non commercial sur les relations Pays-Bas et les relations germano-néerlandaises (fait partie du Centre d'études des Pays-Bas)
	Secrétariat commun IN- TERREG D-NL	Informations pour les bénéficiaires de subsides
	Administrations des routes de RNW et Rijkswaterstaat	Echange régulier d'expériences con- cernant des thèmes techniques de la construction routière et de la circulation dans différents groupes de travail
	Réseaux de CCI et de chambres de commerce,	Accès à des informations économiques sur la région voisine, encouragement

	p.ex. la CCI d'Aix-la-Chapelle + Kamer van Koophandel Maastricht	de contacts d'affaires transfrontaliers ; bureau commun pour le commerce extérieur au World Trade Center Heerlen-Aix-la-Chapelle
	Réseaux de technologie, p.ex. EUREGIO Centre e biotechnologie	Encouragement de solutions d'entreprise biotechniques
	Réseau éducatifs transfrontaliers (Centres de formation régionaux NL et collèges professionnels techniques) et projets de formation	Reconnaissance de diplômes professionnels et échanges dans le but d'encourager la mobilité de la main d'œuvre spécialisée
	Réseaux d'universités, p.ex. : Réseau ALMA composé de : IUT d'Aix-la-Chapelle, Université de Maastricht + Liège, ou réseau IDEA -League composé entre autres de l'IUT d'Aix-la-Chapelle et de l'Université de Delft	Coopération en matière d'apprentissage, recherche et activités sociales ; encouragement de l'échange d'étudiants
	GECT	Aucun Groupement actuellement en préparation en RNW
	Coopération des administrations de l'impôt et des finances	Informations et services pour les navetteurs frontaliers
	Deutsch-Niederländischer Businessclub (Club d'affaires germano-néerlandais)	Forum pour entrepreneurs et autres acteurs économiques des circonscriptions de chambre de commerce d'Aix-la-Chapelle et du Limbourg-Sud